

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### FRUCTIFONDS PROFIL 3

FIA de droit français

Code ISIN : FR000437881 Part (C) EUR

**Société de gestion :** Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Un fonds nourricier est un fonds investi au minimum à 85% dans un seul autre OPCVM/FIA qui prend alors la qualification de maître.
- Le Fonds est nourricier du Fonds maître NATIXIS PROFIL SERENITE. L'objectif de gestion du Fonds est identique à celui de son maître diminué des frais de gestion du nourricier. L'objectif du fonds est de maximiser la performance par le biais d'une gestion active et discrétionnaire fondée sur les trois principales classes d'actifs financiers : monétaire, obligataire et actions, au terme d'une durée de placement recommandée minimale de trois ans. La recherche de l'optimisation du couple rendement/risque en utilisant l'ensemble des classes d'actifs et des zones géographiques ne rend pas pertinente la définition d'un indicateur de référence. La performance du Fonds peut être inférieure à celle du maître en raison de ses propres frais.
- Les actifs sélectionnés sont principalement libellés en euros mais le risque de change peut représenter jusqu'à 30% de l'actif. Le gérant du maître a en charge :
  - La gestion du risque global du portefeuille titres.
  - La gestion active des expositions aux différentes classes d'actifs. Il s'appuie, pour ce faire, sur le processus d'investissement global de Natixis Investment Managers International basé sur l'étude des critères économiques puis la sélection des valeurs qui définit des anticipations, aussi bien sur les variables macro économiques que financières.
  - La gestion du risque de change sur les actifs hors Zone euro.
  - La gestion de trésorerie du Fonds.
- Dans le but d'optimiser la performance du maître, le portefeuille peut être investi :
  - En actions et valeurs assimilées (certificat d'investissement, ...) et/ou en OPCVM actions entre 0% et 40% de l'actif net, avec une allocation cible moyenne de 15%. Ces actions sont principalement cotées sur des marchés des pays de l'OCDE mais le gérant a la possibilité d'investir sur des marchés des pays émergents dans la limite de 10% de l'actif net. Le gérant pourra également effectuer à titre accessoire des investissements en small caps (petites capitalisations).
  - En titres négociables émis par des structures de titrisation de crédit appartenant aux tranches présentant la meilleure qualité de crédit selon la propre analyse et la propre méthodologie de la société de gestion (AAA source S&P/Fitch, Aaa source Moody's ou notation équivalente selon l'analyse de la société de gestion) et/ou en Fonds investis dans ce type d'instruments financiers. L'exposition à cette catégorie d'actifs, en direct ou via les OPCVM est limitée à 10% de l'actif net.
  - En titres de créances et instruments du marché monétaire, en titres de taux (taux fixes, taux variables, indexés, convertibles à caractère obligataire), principalement d'émetteurs de pays de l'OCDE et/ou en OPCVM monétaires et obligataires, jusqu'à 100% de l'actif net. Les émetteurs de pays émergents ne peuvent représenter plus de 10% de l'actif total de fonds. La fourchette de sensibilité globale du Fonds est de 0 à 5.
- Le gérant du maître peut également effectuer des investissements en produits ""matières premières"" dans la limite de 5% de l'actif net via des OPCVM/FIA et/ou des instruments financiers dérivés et/ou des titres intégrant des dérivés. Le maître peut utiliser des contrats financiers (instruments dérivés) dans un but de protection et/ou d'exposition du portefeuille en vue de la réalisation de l'objectif de gestion.
- Le FIA capitalise ses revenus.
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 15h30 et sont exécutées quotidiennement sur la valeur liquidative du lendemain, établie après celle de son maître.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé

←-----→

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque reflète l'exposition diversifiée du FIA avec prédominance des marchés obligataires par rapport aux marchés actions.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce FIA.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à ce FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

#### Les risques importants pour le FIA non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le FIA a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le FIA.

Le profil de risque du nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat du FIA maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	1,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.  
Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.  
L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le FIA sur le dernier exercice

Frais courants	1,77%
----------------	-------

### Frais prélevés par le FIA sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

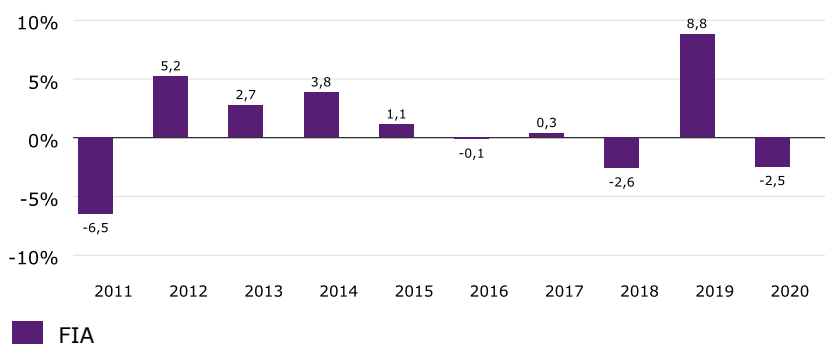
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de ce FIA, disponible sur le site internet [www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com).**

## PERFORMANCES PASSES



- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le FIA.
- **Année de création du FIA** : 1996.
- **Année de création de la part (C) EUR** : 1996.
- **Devise** : Euro.

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du FIA et de son maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Fiscalité: Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet [www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com).
- La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce FIA.